



## achat lot de copro et jouissance privative

Par **jcs060471**, le **09/09/2019** à **10:28**

Bonjour,

Sommes désolés mais nous réitérons notre question pour avoir plus d'avis sur ce sujet

Nous voulons changer de vie et sommes sur le point d'acheter à 1 propriétaire un lot de copropriété dont il est mentionné sur le règlement de copropriété qu'il s'agit d'un bâtiment de 100 m<sup>2</sup> habitable et d'une jouissance privative d'un terrain de 1000 m<sup>2</sup> rattaché à ce lot.

Or aujourd'hui, le bâtiment n'y est plus, il ne reste plus que la dalle de 100 m<sup>2</sup>.

Le certificat d'urbanisme nous autorise la construction d'une maison d'habitation en R+1.

Nos 2 questions avant de franchir le pas :

Est-il nécessaire de demander l'autorisation aux copropriétaires de construire notre maison sur cette dalle de 100 m<sup>2</sup> ?

Et suite à l'acquisition, gardons-nous le privilège de la jouissance privative du terrain de 1000 m<sup>2</sup> pour y installer une terrasse en bois (sans demander l'autorisation à la copropriété) ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Ingrid et Jean Christophe